

**LISTE DES DELIBERATIONS du CCAS****Mercredi 26 mars 2025**

Nombre de membres CCAS	Présents	Excusés avec pouvoir	Absents
10	8	2	0

Les membres du CCAS de Mens régulièrement convoqués par le Président du CCAS, Mr Pierre SUZZARINI en date du 19 mars 2025 ; se sont réunis en mairie salle du conseil municipal, le 26 mars 2025 à dix-huit heures, sous la vice-présidence de Mme Florence LORENZI, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Étaient présents LORENZI Florence, GAVILLON Dominique, MENVIELLE-CHABERT Véronique, GARAYT Myriam, ARRIBERT Pascale, ROUGE Eliane, RIBET Lucette, GIRARD Marc.

Excusés : SUZZARINI Pierre, donne pouvoir à LORENZI Florence, BONO Bernadette donne pouvoir à RIBET Lucette

Absents : aucun

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales. La Vice-présidente ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil ; GARAYT Myriam s'est désignée pour remplir cette fonction.

Le quorum étant atteint, la Vice-présidente ouvre la séance à 18H00 et annonce l'ordre du jour.

LISTE DES DELIBERATIONS

- 1- Vote du compte financier unique 2024 – Budget CCAS 24304
- 2- Affectation du résultat 2024 – Budget CCAS – 24304
- 3- Vote du budget primitif Budget CCAS 2025- 24304

DEL 2025-03-01- Vote du compte financier unique 2024 – Budget CCAS 24304

Après en avoir délibéré, le CCAS, approuve à l'unanimité le CFU 2024 du Budget CCAS de la commune de Mens et donne pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

DEL 2025-03-02- Affectation du résultat 2024 – Budget CCAS – 24304

Après en avoir délibéré, le CCAS décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement en reportant en fonctionnement le solde, comme précisé en séance et donne pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la délibération présentée.

DEL 2025-03-03- Vote du budget primitif Budget CCAS 2025- 24304

Après en avoir délibéré, le CCAS décide à l'unanimité de voter par chapitre pour la section unique de fonctionnement, le budget primitif pour l'année 2025 comme détaillé par chapitre et par article en séance.

Fait à Mens, le 26/03/2025

La secrétaire de séance

Myriam GARAYT

La présidente de séance,

Florence LORENZI





CCAS du 26 MARS 2025

N° DEL 2025 03 01 CCAS

Nombre de membres du CCAS	Présents	Excusés avec pouvoir	Absents
10	8	2	0

Les membres du CCAS de Mens régulièrement convoqués par le Président du CCAS, Mr Pierre SUZZARINI en date du 19 mars 2025 ; se sont réunis en mairie salle du conseil municipal, le 26 mars 2025 à dix-huit heures, sous la vice-présidence de Mme Florence LORENZI, 1^{ère} Adjointe au Maire. Étaient présents LORENZI Florence, GAVILLON Dominique, MENVIELLE-CHABERT Véronique, GARAYT Myriam, ARRIBERT Pascale, ROUGE Eliane, RIBET Lucette, GIRARD Marc.
 Excusés : SUZZARINI Pierre, donne pouvoir à LORENZI Florence, BONO Bernadette donne pouvoir à RIBET Lucette
 Absents : aucun

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales. La Vice-présidente ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil ; GARAYT Myriam s'est désignée pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, la Vice-présidente ouvre la séance à 18H00 et annonce l'ordre du jour.

DEL 2025-03-01- Vote du compte financier unique 2024 – Budget CCAS 24304

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du Compte Financier Unique au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Considérant le CFU du CCAS (Budget 24304) présenté en annexe et résumé comme suit par la présidente de séance :

Budget 24304		Fonctionnement Exercice 2024
Recettes	Recettes réalisées	545.00 €
Dépenses	Dépenses réalisées	7 969.43 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-7 424.43 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	7445.83 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	+21.40 €

Le CCAS, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le CFU 2024 du Budget CCAS de la commune de Mens

- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré en séance le 26/03/2025

La présidente de séance,

Florence LORENZI



La secrétaire de séance

Myriam GARAYT

A blue ink signature of Myriam Garayt, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.



CCAS du 26 MARS 2025

N° DEL 2025 03 02 CCAS

Nombre de membres CCAS	Présents	Excusés avec pouvoir	Absents
10	8	2	0

Les membres du CCAS de Mens régulièrement convoqués par le Président du CCAS, Mr Pierre SUZZARINI en date du 19 mars 2025 ; se sont réunis en mairie salle du conseil municipal, le 26 mars 2025 à dix-huit heures, sous la vice-présidence de Mme Florence LORENZI, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Étaient présents LORENZI Florence, GAVILLON Dominique, MENVIELLE-CHABERT Véronique, GARAYT Myriam, ARRIBERT Pascale, ROUGE Eliane, RIBET Lucette, GIRARD Marc.

Excusés : SUZZARINI Pierre, donne pouvoir à LORENZI Florence, BONO Bernadette donne pouvoir à RIBET Lucette

Absent : aucun

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales. La Vice-présidente ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil ; GARAYT Myriam s'est désignée pour remplir cette fonction.

Le quorum

étant atteint, la Vice-présidente ouvre la séance à 18H00 et annonce l'ordre du jour.

DEL 2025-03-02- Affectation du résultat 2024 – Budget CCAS - 24304

Le CCAS,

Après avoir examiné le Compte Financier Unique 2024 du Budget CCAS 24304 de la Commune de MENS,

Statuant sur l'affectation du résultat,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un excédent d'exploitation, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement en reportant en fonctionnement le solde, comme précisé ci-après :

Budget 24304		Fonctionnement
Recettes	Recettes réalisées	545.00 €
Dépenses	Dépenses réalisées	7 969.43 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-7 424.43 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	7445.83 €
Résultat à affecter	Excédent/déficit	+21.40 €

Et donne pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré en séance le 26/03/2025

La présidente de séance,

Florence LORENZI



La secrétaire de séance

Myriam GARAYT





CCAS du 26 MARS 2025

N° DEL 2025 03 03 CCAS

Nombre de membres CCAS	de	Présents	Excusés avec pouvoir	Absents
10		8	2	0

Les membres du CCAS de Mens régulièrement convoqués par le Président du CCAS, Mr Pierre SUZZARINI en date du 19 mars 2025 ; se sont réunis en mairie salle du conseil municipal, le 26 mars 2025 à dix-huit heures, sous la vice-présidence de Mme Florence LORENZI, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Étaient présents LORENZI Florence, GAVILLON Dominique, MENVIELLE-CHABERT Véronique, GARAYT Myriam, ARRIBERT Pascale, ROUGE Eliane,

RIBET Lucette, GIRARD Marc. Excusés : SUZZARINI Pierre, donne pouvoir à LORENZI Florence. BONO Bernadette donne pouvoir à RIBET Lucette. Absent : aucun

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales. La Vice-présidente ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil ; GARAYT Myriam s'est désignée pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, Le quorum étant atteint, la Vice-présidente ouvre la séance à 18H00 et annonce l'ordre du jour.

DEL 2025-03-03- Vote du budget primitif Budget CCAS 2025- 24304

En vue du vote du budget primitif du CCAS pour l'exercice 2025, les dépenses sont estimées au plus juste, en tenant compte du taux d'inflation et du taux d'augmentation du coût des matières premières observés ces deux dernières années. Les recettes sont estimées de manière prudente.

Concernant la section de fonctionnement, la proposition de budget primitif pour 2025 est équilibrée avec un montant de dépenses et de recettes de **13 000.00 €**.

Après en avoir délibéré, le CCAS décide, à l'unanimité de voter par chapitre pour la section unique de fonctionnement, le budget primitif pour l'année 2025 comme résumé ci-dessous (et détaillé par chapitre et par article en annexe):

Budget 24304 - M57 Abrégée	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	13 000.00 €	13 000.00 €

Fait et délibéré en séance le 26/03/2025

La présidente de séance,

Florence LORENZI

CM Mars 2025 DEL2025-03-03

Fait et délibéré en séance le 26/03/2025

La secrétaire de séance

Myriam GARAYT

Page 1 sur 1